

République Française



Ville de Pont-Sainte-Marie
DÉPARTEMENT DE L'AUBE

Extrait du registre
des délibérations de la commune
de PONT-SAINT-MARIE
séance du 26 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PONT-SAINT-MARIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, sous la présidence de Pascal LANDREAT, Maire

Présent(es) : M. Pascal LANDREAT, Maire, M. Laurent SINDRES-DUBOIS, Mme Véronique HEUILLARD, M. Denis DEFER, Mme Cathy PLAQUEVENT, M. Bruno HAILLOT, adjoints

M. Christian COSTE, M. Jean-Michel PALENGAT, Mme Danielle ROUSSARD, Mme Janine PINKOWICZ, Mme Nicole BARBERY, Mme Martine HENRIOT-JEHEL, Mme Joëlle GUINOT-HARTERT, Mme Marie-Cécile JACQUES, M. Philippe JOURNIAC, Mme Sylvie FERRIOT, M. Gérald MANCE, Mme Carole SEREND, Mme Sandrine MIDAVAIN, M. Vincent VOILLEQUIN, M. Cyril CORNU, M. Julien SALLIC, Mme Marjorie PREVOT, M. Didier FREVILLE, Mme Alexandra PEUCH, conseillers municipaux

Absent(e) et représenté(e) : M. Joël COFFINET représenté par Mme Marie-Cécile JACQUES, M. Mircéa CARUNTA-FOUCARD représentée par Gérald MANCE, M. Mamadou DIALLO représenté par Mme Sandrine MIDAVAIN, Mme Séverine STAB représentée par M. Vincent VOILLEQUIN

Secrétaire de Séance : M. Gérald MANCE

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 29
En exercice : 29
Votants : 29
N° délibération : 2026-05-18

Date de la convocation : 18-05-2026
Date d'affichage de la convocation : 18-05-2026
Acte rendu exécutoire : 28-05-2026

MISE A JOUR TARIFS ACCUEILS PERISCOLAIRES AU 1^{er} SEPTEMBRE 2026

Rapporteur : Danielle ROUSSARD

La politique tarifaire de la ville de Pont-Sainte-Marie est fondée sur le principe d'égalité d'accès de tous les habitants aux services et est guidée par un objectif d'équité.

Suite à l'accroissement des charges liées au fonctionnement des services périscolaires pour répondre au taux d'encadrement imposé, il est proposé d'augmenter la tarification forfaitaire (la facturation s'effectue de vacances à vacances) selon les principes suivants :

TARIFS MODULÉS – 2026/2027		
Quotient familial	Commune	Hors Commune
0 à 381	10 €	15 €
382 à 686	12 €	17 €
+ 686	15 €	20 €

Vu l'avis de la commission Enseignement/Vie Associative/Citoyenneté/Europe du 12 mai 2026

Vu l'avis de la commission finances/administration générale du 19 mai 2026,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des membres présents :

- D'APPROUVER les tarifs des accueils périscolaires matin au 1^{er} septembre 2026 ;
- D'AUTORISER monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte administratif et financier en application de la présente délibération.



Le Maire,
Pascal LANDREAT